



POUR VOUS, PROFESSIONNELS

LE GUIDE DE FACTURATION

Septembre 2026

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

RÉFORME FACTURATION ÉLECTRONIQUE



Pourquoi cette réforme ?

Cette réforme permet de lutter contre les fraudes à la TVA, d'automatiser et sécuriser les échanges, de simplifier les démarches déclaratives de facturation des entreprises en France.

Généralisation de la facture électronique

La réforme sur la facturation électronique, qui s'inscrit dans la Loi de finances de 2024, impose progressivement à toutes les entreprises assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A) établis en France de passer à la facturation électronique via une Plateforme Dématérialisée Partenaire (PDP) agréée par l'État pour la réception et l'émission des factures (e-invoicing)*.

De plus, cette réforme prévoit aussi la transmission des données de transaction à l'administration fiscale pour les opérations réalisées entre les entreprises et leurs clients, qu'ils soient assujettis à la TVA ou non (e-reporting).

CALENDRIER RÉCEPTION & ÉMISSION FACTURES

réception de factures

Depuis le 1^{er} septembre 2026, tous les professionnels assujettis à la TVA et établis en France doivent être en capacité de **recevoir** des factures électroniques via une plateforme agréée.

émission de factures au format électronique

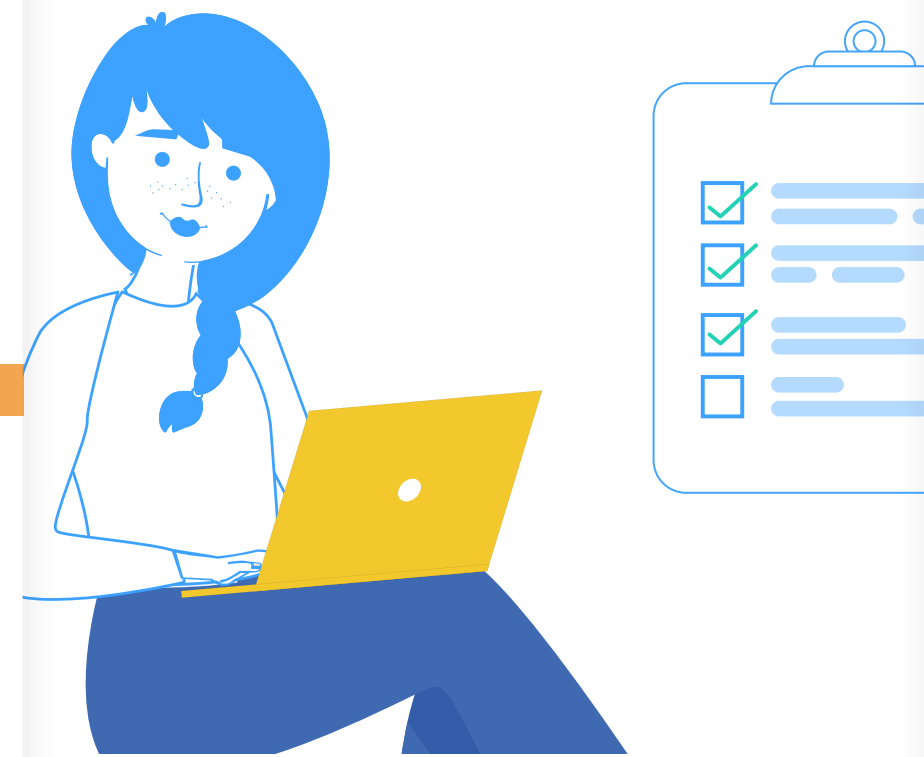
grandes entreprises
et taille intermédiaire :

**depuis le
1^{er} septembre 2026.**

petites entreprises
TPE-PME :

**à partir du 1^{er}
septembre 2027.**

L'e-reporting suit le même calendrier.



VOS ACTIONS

si vous êtes assujetti à la TVA et établi en France

- 01 **Choisir votre plateforme agréée** (liste officielle sur <https://www.impots.gouv.fr>)
- 02 **Mettre à jour vos données dans la plateforme choisie** (SIREN/SIRET, coordonnées)
- 03 **Adapter vos outils internes si nécessaire** (ERP, logiciels de facturation)

En savoir + sur : <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique>

CE QUI CHANGE POUR VOUS, CLIENTS PROFESSIONNELS ENGIE

si vous êtes concerné par la réforme

La réception de vos factures d'énergie se fait depuis le 1^{er} septembre 2026 au format électronique via la plateforme agréée par l'État que vous aurez choisi.

Vos informations de facturation seront toujours disponibles dans votre Espace Client.

Toutefois, seules les factures électroniques émises via une plateforme agréée auront une valeur fiscale probante, conformément à la réglementation.

*Si vous êtes une personne morale de droit public : l'utilisation de la solution Chorus Pro pour la réception des factures électroniques adressées à l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics est obligatoire.

LE RYTHME DE FACTURATION



Depuis le **01/09/2026**, réforme de la facturation électronique.

Pour toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en France : les factures seront au format électronique accessibles via une plateforme agréée par l'État à choisir sur www.impots.gouv.fr.

Votre première facture

La facture de mise en service confirme la bonne prise en compte de votre souscription.
Vous la recevrez quelques jours après la souscription de votre contrat.

facture basée sur consommation réelle

FACTURATION MENSUELLE

- **Facturation Mensuelle au Réel (FMR)*
+ Prélèvement automatique**

- 1 facture par mois

- Facture en ligne⁽ⁱ⁾

facture basée sur consommation réelle ou estimée

FACTURATION ANNUELLE

- **Mensualisation** + Prélèvement
automatique**

- Entre 6 et 11 mensualités identiques
la première année, puis 1 facture de
régularisation par an

- Facture en ligne⁽ⁱ⁾ ou facture papier

- Échéancier de paiement

- Un accès au service Alerte Mensualité si
vous êtes mensualisé. Un mail vous alerte
automatiquement en cas de dépassement
de 80% de votre budget annuel, entre les
6^e et 8^e mensualités.

facture basée sur consommation réelle

FACTURATION BIMESTRIELLE

- **Chèque / TIP SEPA**

- 1 facture tous les 2 mois

- Facture en ligne⁽ⁱ⁾ ou facture papier



* **Facturation Mensuelle au Réel**, service gratuit qui vous permet d'être prélevé tous les mois des consommations réelles et de retrouver vos factures sur votre Espace Client. Ce service est soumis au choix de la Facture En Ligne, ou aux clients soumis à la Facture électronique.

** **Mensualisation**, service gratuit qui vous permet de lisser votre budget énergétique. Si vous avez des pics de consommation dans l'année, la mensualisation permet de ne pas impacter votre trésorerie grâce au lissage des montants réglés. Une facture de régularisation basée sur vos index réels vous sera adressée une fois par an.

(i) **Facture électronique** pour les clients assujettis à la TVA en France ayant choisi une plateforme agréée par l'Etat pour le 1er septembre 2026.

Pour les clients non assujettis, **l'accès à la Facture En Ligne** est soumis à l'ouverture préalable de votre Espace Client et aux choix du prélèvement automatique. Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA établi en France à partir du 1^{er} septembre 2026, vous conservez le droit de refuser à tout moment et par **tout moyen l'envoi de vos prochaines facture en ligne et de demander, sans frais, la poursuite de l'envoi de vos facture sur support papier.**



Si le montant de votre facture vous paraît anormalement élevé, appelez un Conseiller Professionnel ENGIE au 09 77 42 05 50 (appel non surtaxé, du lundi au samedi, de 8h00 à 19h00), jusqu'à 10 jours maximum après l'émission de la facture, muni de votre (vos) relevé(s) de compteur. Pour les Clients assujettis à la TVA et établis en France, la Facture Electronique est adressée au Client via une plateforme agréée par l'Etat à partir du 1^{er} septembre 2026.

COMPRENDRE MA FACTURE (1/3)



Depuis le 01/09/2026, réforme de la facturation électronique.

Pour toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en France : les factures seront au format électronique accessibles via une plateforme agréée par l'État à choisir sur www.impots.gouv.fr.

JE SUIS UN PRO NON ASSUJETTI À LA TVA EN FRANCE

Ma facture d'énergie ENGIE est mise à disposition sur l'Espace Client au format PDF ou envoyée par courrier postal.

Elle a valeur légale de facture.

Cela correspond au fonctionnement existant.

JE SUIS UN PRO ASSUJETTI À LA TVA EN FRANCE

Ma facture d'énergie ENGIE est transmise par la Plateforme agréée choisie au format électronique.

> On parle de Facture Electronique.

ENGIE met à disposition dans votre Espace Client le duplicata PDF de la Facture Electronique.

> Ce duplicata de facture n'a pas de valeur légale de facture.

NB : Votre numéro de TVA intracommunautaire & votre adresse de facture électronique sont mentionnées sur ce duplicata.



[Plus d'informations sur le module facture disponible en ligne sur notre site](#)

*Si vous êtes une personne morale de droit public : l'utilisation de la solution Chorus Pro pour la réception des factures électroniques adressées à l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics est obligatoire.

COMPRENDRE MA FACTURE (2/3)



Depuis le **01/09/2026**, réforme de la facturation électronique.

Pour toutes les entreprises assujetties à la TVA établies en France : les factures seront au format électronique accessibles via une plateforme agréée par l'État à choisir sur www.impots.gouv.fr.

1 Vos informations client

2 Duplicata de facture du XX mois 2026

3 Vos prochaines factures

4 MONTANT TTC à régler le xx mois 2026

5 Vos contacts utiles

6 Hausse du taux de TVA en gaz et électricité à compter du 1er août 2025

1a Autres info

Recto

LE RECTO

VOS INFORMATIONS PRATIQUES

- 1** Votre référence client.
- 1a** Votre numéro de TVA intracommunautaire
Votre adresse de facture électronique (format : SIREN ou SIREN_SIRET ou SIREN_SIRET_CodeSuffixe)
- 2** La date d'émission de votre facture, le montant TTC à régler et la date limite de paiement ou de prélèvement automatique si vous en bénéficiez.
- 3** La date de votre prochaine facture.
- 4** Le résumé de votre facture indique sur quelle base est établie votre facture : soit sur le relevé de votre compteur, soit sur l'estimation de votre consommation (en kWh).

VOS CONTACTS UTILES

- 5** Votre Service Clients au 09 77 42 05 50
- 6** Le numéro de téléphone des distributeurs à composer en cas d'urgence (ex : fuite de gaz naturel).

[Plus d'informations sur le module facture disponible en ligne sur notre site](#)

COMPRENDRE MA FACTURE (3/3)



Depuis le 01/09/2026, réforme de la facturation électronique.

Pour tous les assujettis à la TVA établis en France : les factures seront au format électronique accessibles via une plateforme agréée par l'État à choisir sur www.impots.gouv.fr.

Clients assujettis à la TVA et établis en France = Duplicata de facture sans valeur fiscale probante

LE VERSO «VOTRE FACTURATION EN DÉTAIL»

VOTRE CONTRAT ET VOS SERVICES

- 7 L'offre énergie que vous avez souscrite (et éventuellement les options énergie verte)
- 8 Les services souscrits et les prestations techniques du distributeur.

VOS INDEX DE CONSOMMATION

- 9 Index de gaz naturel en m³.
ou Index d'électricité en kWh.

VOS INFORMATIONS PRATIQUES

- 12 L'historique de votre consommation facturée (kWh) : le relevé réel de votre compteur et l'estimation entre deux relevés.

EXPLICATIONS DES TAXES (fixées par les pouvoirs publics)

- 10 **CTA** : Contribution Tarifaire d'Acheminement. Elle concerne tous les clients. Pour les consommateurs de gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement (niveau T1 et T2) et pour l'électricité, elle se calcule sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage.
- 10 **TICGN** : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel. Elle s'applique à toutes les ventes de gaz naturel en France. Des cas particuliers peuvent cependant exister.
- 11 **TVA** : Payée sur les débits pour la vente de gaz naturel et d'électricité, récupérable sous certaines conditions.

Le taux applicable est :
20% sur la consommation, la CSPE, la TICGN, l'abonnement, les taxes locales sur l'abonnement et la CTA.

Plus d'informations sur facture.pro.engie.fr

Verso

COMPRENDRE LES COÛTS ASSOCIÉS À MA FACTURE

Votre facture d'énergie comprend non seulement le coût de votre consommation, mais aussi une composante fixe comprenant l'abonnement, ainsi que des taxes et contributions réglementées par l'État.

Exemple pour l'offre électricité

**RÉFÉRENCE
Pro** (1)

avec une consommation
de 10,6 MWh/an
(Puissance 12 kVA)

47%

FOURNITURE ÉNERGIE (Prix de l'abonnement + prix de la consommation en kWh)
Prix de l'électricité fournie par ENGIE.

29%

ACHEMINEMENT (Abonnement + kWh)
Coût facturé par ENEDIS au fournisseur.

5%

OBLIGATIONS
Données réglementaires (CEE/Capacité)

1%

GARANTIES D'ORIGINE
achat par ENGIE de Garanties d'Origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable certifiant l'injection d'électricité verte sur le réseau à hauteur de 100% de la consommation du client.

18%

TAXES (HORS TVA)

+ Frais externe

Répartition des coûts de l'offre Électricité Référence Pro (avril 2026), pour un client équipé d'un compteur communicant Linky™, puissance 12 kVA, consommant 10,6 MWh/an, 75% heures pleines 25% heures creuses équitablement réparties sur l'année.

(1) Offre Électricité Référence Pro : Offre de marché d'électricité d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 240 kVA. L'électricité est verte et française, via l'achat par ENGIE de Garanties d'origine auprès de producteurs français d'énergie renouvelable garantissant l'injection sur le réseau d'électricité renouvelable à hauteur de 100% de la consommation du Client. ENGIE garantit pour la fourniture un prix du kWh HTT et l'abonnement HTT fixe pendant la durée du contrat. Les autres composantes du prix évoluent au cours du contrat : l'acheminement, les obligations et les garanties d'origine.

COMPRENDRE LES COÛTS ASSOCIÉS À MA FACTURE GAZ

Votre facture d'énergie comprend non seulement le coût de votre consommation, mais aussi une composante fixe comprenant l'abonnement, ainsi que des taxes et contributions réglementées par l'État.

Exemple pour l'offre gaz

ACTIVERT (1)
Gaz

avec une consommation annuelle
de gaz de 14 MWh

43%

FOURNITURE ÉNERGIE (Prix de l'abonnement + prix de la consommation en kWh)
Prix du gaz fourni par ENGIE.

21%

ACHEMINEMENT (Abonnement + kWh)
Coût facturé par GRDF au fournisseur.

19%

OBLIGATIONS
Données réglementaires (CEE/Capacité)

<1%

GARANTIES D'ORIGINE BIOGAZ 10%
correspondant à 10% de la consommation de gaz du client

16%

TAXES (HORS TVA)

+ Frais externe

Estimation de la répartition des coûts (Hors TVA) de l'Activert Gaz 3 ans en avril 2026
pour un client professionnel consommant 14 MWh/an - niveau de prix 2 - Plage de consommation gaz P2

(1) Offre Gaz Naturel ActiVert : Offre de marché d'une durée de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une consommation inférieure à 300 000 kWh/an. Le Fournisseur achète l'équivalent de 10% de la quantité de gaz consommée par le Client en gaz d'origine renouvelable. Des Garanties d'Origine attestent que du biométhane a été injecté sur le réseau de gaz, à partir d'une installation de production de biométhane. Le Fournisseur garantit un prix sur la durée initiale du Contrat sans hausse du Prix du Gaz, hors Part Acheminement, hors Part Obligations, hors Part Garanties d'Origine, et hors impôts, taxes, et contributions de toute nature.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT DE MA FACTURE ?

Les factures d'énergie n'incluent pas seulement le montant de votre consommation. Elles sont également constituées d'une part fixe, l'abonnement, ainsi que de taxes et contributions réglementées par l'État.

Estimation du montant de la facture mensuelle en € HTT/mois

Offre électricité Référence Pro - Avril 2026
pour un client en 12 kVA avec une consommation de 10 MWh
équipe d'un compteur communicant Linky™
comptage Heures Pleines / Heures Creuses MU4



75,96 €

46,75 €

30,85 €

9,84 €

1,72 €

165,12 €



Avril 2026

PAIEMENT DE MA FACTURE

Vos factures affichent les montants facturés de vos consommations d'énergie.

Selon le compteur détenu, votre facturation peut être basée sur :

votre **consommation réelle**



compteur
communicant



compteur non
communicant

✓ autorelève

une **consommation estimée**



compteur non
communicant

✗ autorelève

Selon votre mode de paiement, vous retrouvez les indications adéquates sur votre facture (quelle que soit estimée ou réelle)

- Si vous êtes en prélèvement, vous retrouvez la date à laquelle vous serez prélevé sur la page 1 de votre facture.
- Si vous payez vos factures par TIP/Chèque, la date limite de paiement est indiquée sur la page 1 de votre facture.

En cas d'absence de paiement, de paiement partiel ou au-delà de la date limite de paiement, d'éventuels frais peuvent m'être imputés.

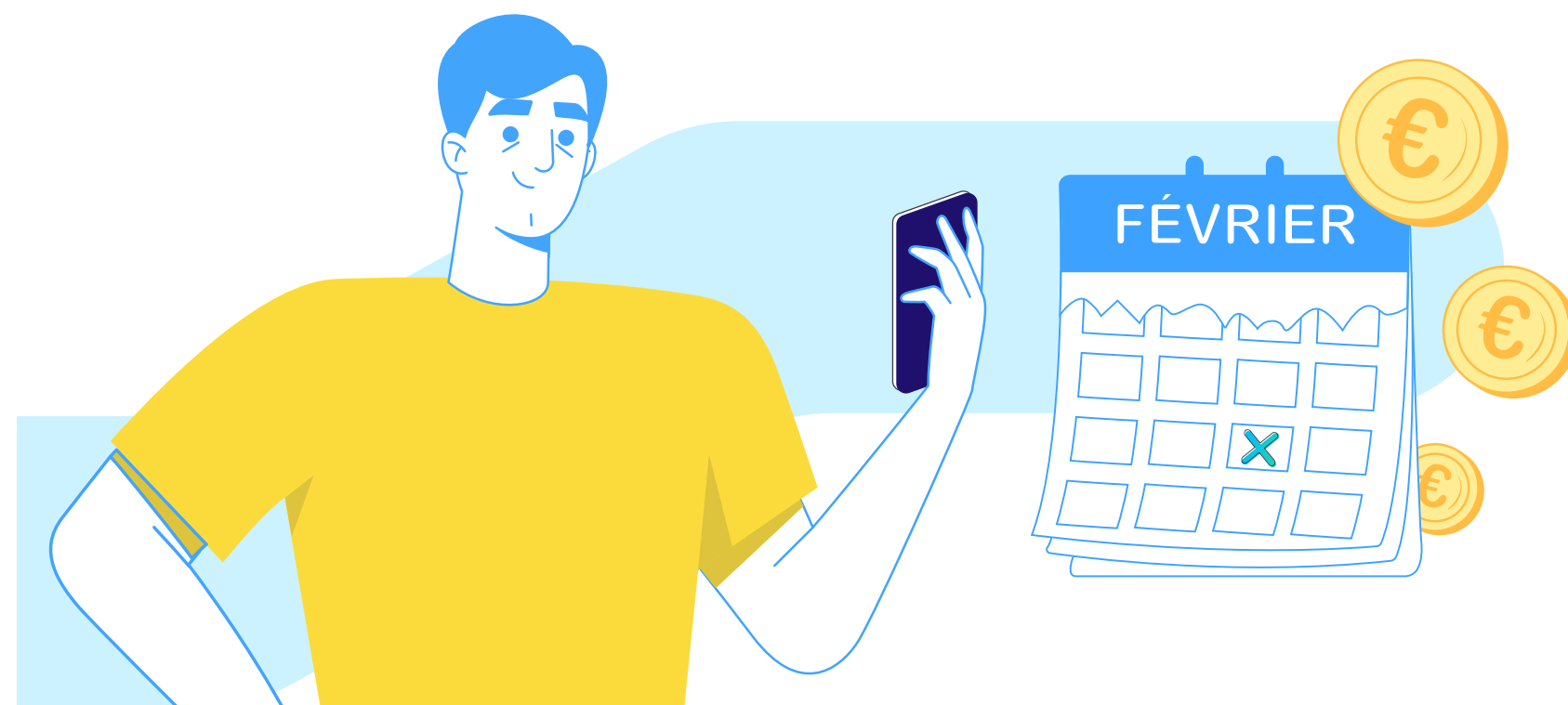


Zoom sur les frais

Les conditions et modalités d'application de frais sont précisées dans les Conditions Générales de vente de votre contrat (Article Règlement de factures / Absence de paiement).

Les frais se décomposent en 2 catégories :

- **Les intérêts de retard** : exigibles dès le lendemain de la date limite de paiement.
- **Les frais de gestion** : une indemnité forfaitaire de 40 € HT est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement. Ce montant forfaitaire s'ajoute aux intérêts de retard. Comme pour les intérêts de retard, l'indemnité est due dès le lendemain de la date limite.



LES INDEX

132213

Les différents types d'index

Il existe **3 types d'index** :

- **Index estimé par le fournisseur ENGIE, uniquement pour les compteurs de gaz non communicants** : c'est un index qui a été estimé, par le fournisseur, pour l'édition de votre facture. Son estimation repose sur vos habitudes de consommation ou vos usages déclarés à l'ouverture de votre contrat.
- **Index estimé par les gestionnaires de réseaux de distribution*, pour les compteurs non communicants en gaz ou en électricité** : c'est un index qui a été estimé, par le gestionnaire de réseaux de distribution pour l'édition de votre facture. Son estimation repose sur vos habitudes de consommation ou vos usages déclarés à l'ouverture de votre contrat.
- **Index télé-relevé** : c'est un index qui a été télétransmis à distance par votre compteur communicant. Une facture basée sur un index télétransmis prend en compte la consommation réelle
- **Index auto-relevé** : c'est un index que vous avez vous-même relevé sur votre compteur et que vous avez communiqué à votre fournisseur ENGIE pour l'édition de votre facture. Vous serez facturé de votre consommation réelle.

Qu'est ce qu'un index ?

C'est la série de chiffres que l'on peut lire sur le cadran du compteur à une date donnée. La différence entre deux index permet de déterminer la consommation d'énergie entre deux dates.

Fin des relèves à pied des techniciens

Les Gestionnaires du réseau de distribution* ne déplacent plus de techniciens pour relever les compteurs, depuis janvier 2023 pour l'électricité et janvier 2024 pour le gaz.

Si vous n'êtes pas encore équipé d'un compteur communicant, un relevé de vos index réels doit être effectué au moins une fois par an, par vous-même ou bien en optant pour un relevé par un technicien à votre domicile. Des frais additionnels pourront vous être facturés.

[Plus d'informations sur les relèves de compteurs en ligne :](#)

[> relèves en ligne compteur électricité sur enedis.fr](#)

[> relèves en ligne compteur gaz sur grdf.fr](#)

Comment poser un compteur communicant ?

Si vous n'êtes pas équipé de compteurs communicants, et que vous souhaitez bénéficier des avantages d'un **compteur communicant**, vous pouvez contacter le Gestionnaire du réseau de distribution* suivant l'énergie concernée pour convenir d'un rendez-vous de pose avec un technicien :

- ENEDIS pour l'électricité
0 970 831 970-Choix 2
du lundi au vendredi de 8h à 20h
(prix d'un appel local).

- GRDF pour le gaz naturel
0 970 736 598
du lundi au vendredi de 8h à 21h
et le samedi de 8h à 20h
(hors jours fériés, appel non surtaxé).

*Gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) : ENEDIS pour l'électricité et GRDF pour le gaz.

LES COMPTEURS

1 3 2 2 1 3

Les différents types de compteurs

Il existe **3 types de compteurs**

- Les compteurs communicants :

- compteur communicant gaz de GRDF
- compteurs communicants électricité d'ENEDIS :
 - compteur communicant Linky™ pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA
 - et compteur communicant PME-PMI pour les puissances supérieures à 36 kVA

- Les compteurs mécaniques, en électricité et en gaz, sont ceux à roues.

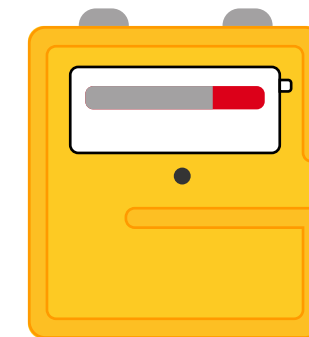
- Les compteurs électroniques, en électricité uniquement, qui peuvent être équipés de téléreport.

Compteur de gaz naturel

Compteur communicant

il s'agit d'un compteur seconde génération permettant la télérelève des consommations au réel, et d'afficher l'option tarifaire, la puissance souscrite, les index, ...

Compteur Gaz



Compteur Linky™

(puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA)



diode indicateur lumineux de consommation (plus la consommation augmente, plus le voyant clignote rapidement)

26248 kWh
Heures Pleines

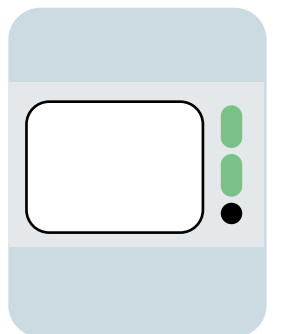
écran Afficheur de la consommation en kWh et type de comptage (Heures pleines, Heures Creuses, comptage simple)

bouton + et - pour naviguer d'une information à l'autre

accès aux fusibles et télé-information client

Compteur PME-PMI

(puissances souscrites supérieures à 36 kVA)



Compteurs triphasés on trouve la consommation de la période actuelle.

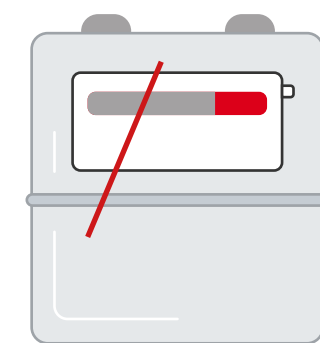
4 postes horosaisonniers :

- heures pleines hiver (HPH) ;
- heures pleines été (HPE) ;
- heures creuses hiver (HCH) ;
- heures creuses été (HCE).

Compteur non communicant

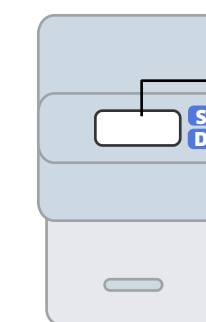
Il s'agit d'un compteur mécanique ou électronique, ancienne génération.

0 1 2 3 4 5 6 7



Les **5 premiers chiffres** en partant de la gauche vous donnent **votre index en m³**.

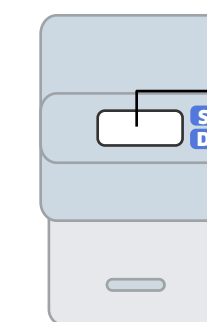
Pour la tarification simple, relevez les **5 premiers chiffres**



2 6 2 4 8

S : sélection
D : défilement

Pour la tarification heure creuses et heures pleines, relever les **5 premiers chiffres des 2 lignes**



26248 S
15628 D



ENGIE - SA au capital de 2 542 427 868 € - RCS Nanterre 542 107 651
Siège social : 67 rue Jules Ferry, 92250 La Garenne-Colombes.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

pro.engie.fr